

HJ2055

B37

1994

ex. 2

Depenses fédérales : faits et chiffres

Janvier 1994

Canada

Dépenses fédérales : faits et chiffres

Janvier 1994



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

This document is also available in English.



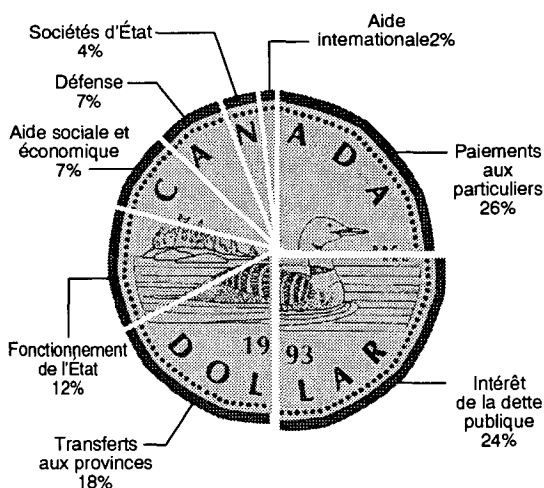
SOMMAIRE DES DÉPENSES

- Le gouvernement fédéral a dépensé \$161.9 milliards au cours du dernier exercice (du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 1993). Cela représentait près de 24% du produit annuel de l'économie canadienne.
- Les dépenses ont été supérieures de \$40.5 milliards – le *déficit* annuel – aux recettes. La majeure partie de ce montant a été financé par des emprunts sur les marchés de capitaux.
- La *dette fédérale* – la somme des déficits antérieurs du fédéral – a atteint plus de \$465 milliards à la fin de 1992-93 (soit 68% de la production annuelle de l'économie du Canada). À la fin de cette même année, les étrangers détenaient \$98 milliards de la dette du gouvernement du Canada.
- Les intérêts sur cette dette ont coûté au gouvernement \$39.4 milliards l'an dernier – soit 24 cents sur chaque dollar de dépense. Les intérêts représentaient la deuxième catégorie de dépenses en importance pour le gouvernement (après les paiements aux particuliers, notamment au titre de la sécurité de la vieillesse et de l'assurance-chômage).
- Pour désigner les dépenses fédérales MOINS les paiements d'intérêt, on parle de *dépenses de programmes* – puisque ces dépenses sont consacrées aux programmes et services

fournis par l'État. L'an dernier, les dépenses de programmes ont atteint \$122.5 milliards, se classant dans sept catégories principales :

- les paiements aux particuliers;
 - les transferts aux autres administrations publiques;
 - l'aide économique et sociale;
 - la défense;
 - les subventions aux sociétés d'État;
 - l'aide internationale; et
 - le fonctionnement de l'État.
- Plus de la moitié des dépenses de programmes (\$70.7 milliards) consistent en paiements faits directement à la population ou aux autres administrations publiques.

Dépenses budgétaires – \$161.9 milliards

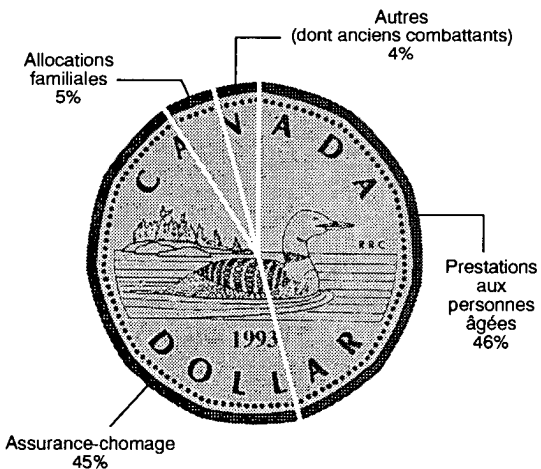


- Les sections qui suivent décrivent les principales caractéristiques de chaque catégorie de dépenses de programmes. Elles indiquent également les domaines dans lesquels le régime fiscal – notamment par les crédits et remboursements d'impôt – offre une aide aux Canadiens et Canadiennes, même si cela est exclu des dépenses budgétaires.

PAIEMENTS AUX PARTICULIERS

Le gouvernement fédéral a consacré l'an dernier \$41.9 milliards au soutien direct du revenu des particuliers. Ces paiements représentent plus du quart de l'ensemble des dépenses fédérales – ce qui en fait la principale catégorie de dépenses – et relèvent de toute une série de programmes.

Paiements aux particuliers – \$41.9 milliards



Les personnes âgées : près de la moitié de tous les paiements directs aux particuliers sont consacrés au soutien du revenu des personnes âgées; c'est l'un des domaines où les dépenses de programmes augmentent le plus vite.

L'an dernier, plus de trois millions de personnes âgées ont reçu \$19.1 milliards au titre de trois programmes: la sécurité de la vieillesse (SV) – \$14.4 milliards; le supplément de revenu garanti (SRG) – \$4.3 milliards; et les allocations au conjoint. Environ 75 % de ces prestations ont été versées à des particuliers dont le revenu familial était inférieur à \$30,000.

Les anciens combattants : les paiements directs aux anciens combattants sous forme de pensions d'invalidité et autres allocations ou prestations ont dépassé \$1.4 milliard.

Les chômeurs : les prestations d'assurance-chômage ont dépassé \$19 milliards en 1992-93, en hausse de 5.2% par rapport à 1991-92.

Les prestations pour enfants : le gouvernement a versé directement \$2.2 milliards en allocations familiales en 1992-93. Ces paiements ont bénéficié à environ 3.7 millions de familles – celles qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans.

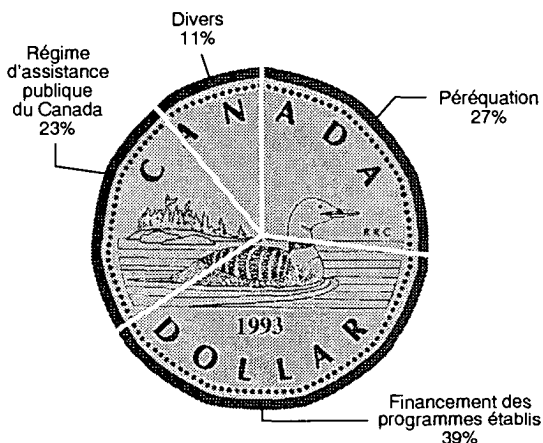
Les ménages ont bénéficié d'une aide supplémentaire par l'entremise du crédit pour enfants à charge et du crédit d'impôt remboursable pour enfants. Ces paiements ont été soustraits du produit de l'impôt sur le revenu, de sorte qu'ils ne figurent pas dans les dépenses budgétaires.

Le 1^{er} janvier 1993, les trois programmes – les allocations familiales et les deux crédits d'impôt – ont été remplacés par une nouvelle disposition, la prestation fiscale pour enfants. Celle-ci vise à fournir une aide accrue aux familles à revenu modeste ou moyen. Seules les familles dont le revenu net est inférieur à \$21,000 sont admissibles aux prestations maximales; lorsque le revenu net dépasse ce montant, les prestations deviennent imposables.

Les prestations à l'égard des enfants au titre du nouveau programme comme de l'ancien ont totalisé plus de \$5 milliards en 1992-93.

Le crédit de TPS constitue une autre forme d'aide fédérale à un grand nombre de familles. À ce titre, \$2.5 milliards ont été versés en espèces à des Canadiens à revenu modeste. Comme ces paiements sont soustraits du produit de la TPS, ils ne figurent pas dans les dépenses budgétaires.

Transferts aux autres administrations publiques (partie en espèces) – \$28.8 milliards



TRANSFERTS AUX AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En 1992-93, le gouvernement fédéral a fourni \$40.5 milliards, à la fois en espèces et en transferts fiscaux, aux administrations provinciales, territoriales et municipales.

- Les paiements directs en espèces se sont élevés à \$28.8 milliards – c'est-à-dire, 18 cents de chaque dollar de dépenses.
- De plus, \$11.7 milliards d'aide ont pris la forme de «transferts de points d'impôt». Ces transferts fournissent aux gouvernements provinciaux une partie des impôts qui irait autrement dans les coffres du gouvernement fédéral.

Les transferts aux provinces relèvent principalement de trois programmes : le Financement des programmes établis (FPE), la péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

Le Financement des programmes établis (FPE). Dans le cadre du FPE, le gouvernement fédéral verse aux provinces des sommes calculées d'après un montant égal par personne pour leur permettre de fournir des services de soins de santé ou d'enseignement postsecondaire, selon leurs priorités. Près de \$11.2 milliards de paiements en espèces ont ainsi été faits l'an dernier. Les provinces ont reçu en outre \$11.1 milliards sous forme de transferts de points d'impôt.

La péréquation. Les paiements de péréquation aident toutes les provinces, peu importe leur capacité économique, à fournir des services publics de niveau similaire moyennant des taux d'imposition relativement comparables. Une formule établie de longue date sert à déterminer les provinces qui ont besoin de la péréquation et les montants qu'elles doivent recevoir à ce titre.

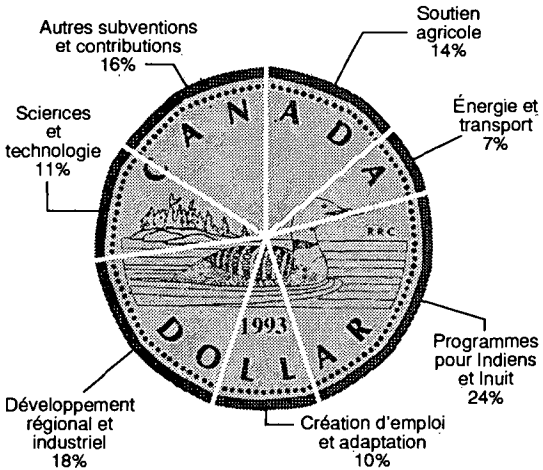
En 1992-93, \$7.4 milliards ont été versés au total au titre de la péréquation à chacune des provinces sauf les trois dont les revenus dépassent la moyenne – l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Les contributions fédérales au – titre du RAPC aident toutes les provinces à offrir une aide sociale et des services sociaux aux Canadiens dans le besoin. Les versements en espèces se sont élevés à près de \$6.7 milliards en 1992-93.

En 1990, une loi de contrôle des dépenses limitait à 5 % par année l'augmentation des paiements fédéraux au titre du RAPC aux trois provinces à revenu supérieur – l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Dans le cas des autres provinces, le gouvernement fédéral a continué de partager à 50-50 les dépenses provinciales d'aide sociale.

Autres transferts aux administrations publiques. Les autres transferts en espèces comprennent les paiements faits : aux gouvernements territoriaux pour les aider à offrir des services et des subventions; aux administrations municipales en remplacement d'impôts fonciers; et pour les programmes à frais partagés comme l'aide juridique, le programme des jeunes contrevenants et les programmes agricoles. L'an dernier, ces paiements ont représenté environ \$3.2 milliards au total.

Programmes sociaux et économiques – \$12 milliards



AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Le gouvernement a consacré \$12 milliards l'an dernier aux autres programmes sociaux et économiques. La majeure partie de ces dépenses est allée aux programmes des Indiens et des Inuit et au développement régional.

Programmes destinés aux Indiens et aux Inuit : Les dépenses directes faites par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) au titre des services et programmes destinés aux populations autochtones se sont chiffrées à environ \$2.8 milliards.

Ces dépenses financent notamment l'enseignement, l'assistance sociale et les services de bien-être, le développement économique, les négociations relatives aux réclamations et règlements territoriaux, ainsi que les améliorations du capital physique sur les réserves.

Outre ces dépenses directes, beaucoup d'autres ministères fédéraux offrent des programmes qui viennent en aide aux populations autochtones du Canada. Par exemple, Santé Canada a fourni pour environ \$600 millions de services.

Par conséquent, l'ensemble des dépenses fédérales pour les Canadiens et Canadiennes d'origine autochtone, y compris les frais administratifs et les activités des sociétés d'État – ont été d'environ \$5 milliards l'an dernier.

L'aide au développement industriel et régional s'est située à \$2.2 milliards en 1992-93. Ce chiffre comprend les dépenses d'Industrie Canada et d'autres ministères, de même que de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et du Bureau fédéral de développement régional (Québec).

L'aide fédérale à la **création d'emplois et à la formation** s'est élevée à \$1.3 milliard en 1992-93, principalement dans le cadre de la Planification de l'emploi.

D'autres fonds sont consacrés à la formation par le gouvernement fédéral par le biais du compte de l'assurance-chômage. Ainsi, les dépenses totales consacrées à la formation et à l'adaptation des travailleurs ont été d'environ \$3.5 milliards l'an dernier.

L'aide à l'agriculture s'est chiffrée à \$1.7 milliard en 1992-93, ce montant comprenant l'aide versée aux producteurs de céréales affectés par la faiblesse des marchés mondiaux.

L'aide aux sciences et à la technologie, par l'entremise des trois grands conseils de recherches universitaires et d'autres programmes, s'est élevée à \$1.3 milliard.

Le gouvernement soutient également les activités technologiques et la recherche par les travaux des ministères et organismes fédéraux, dont le coût est classé dans le fonctionnement de l'État (voir page 15). Une autre forme d'aide (qui dépasse \$1 milliard) est constituée par le crédit d'impôt accordé aux entreprises au titre de la recherche scientifique et du développement expérimental. Cela porte à environ \$7 milliards le montant total de l'aide fédérale à la recherche et à la technologie.

Les transferts effectués au titre de l'énergie et des transports ont représenté un peu moins de \$0.9 milliard l'an dernier. Ils étaient constitués principalement par les subventions aux compagnies ferroviaires prévues par la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*.

Les **autres** dépenses consacrées aux programmes sociaux et économiques comprennent également un large éventail de **subventions** aux particuliers et aux organismes. On y inclut aussi des provisions comptables au titre, par exemple, des pertes susceptibles d'être subies sur les prêts aux entreprises ou aux étudiants. L'an dernier, ces dépenses ont totalisé \$1.9 milliard, réparties comme suit :

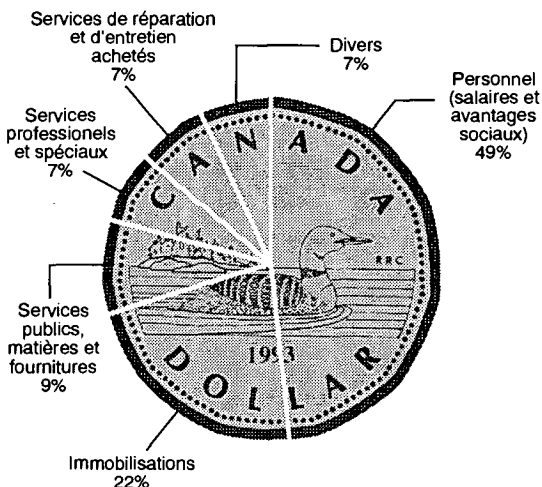
- environ \$500 millions pour l'aide aux étudiants;
- \$400 millions pour les paiements prévus par des accords internationaux, comme la contribution du Canada aux Nations Unies;
- \$320 millions pour le soutien des deux langues officielles du Canada;
- programmes destinés à la pêche – surtout un soutien aux pêcheurs de la côte Est touchés par le moratoire sur la pêche à la morue et les autres restrictions – \$270 millions.

Relèvent également de cette catégorie de dépenses : l'aide aux programmes de l'immigration, de la citoyenneté et du multiculturalisme; le soutien des programmes et des institutions culturels communautaires; et l'appui aux programmes de sport amateur et de condition physique.

DÉFENSE

- Les dépenses consacrées à la défense se sont élevées à \$11 milliards en 1992-93. Environ la moitié du total a été consacrée aux salaires et aux dépenses connexes.
- La deuxième catégorie de dépenses en importance est constituée par les projets d'immobilisations, qui comprennent le programme de construction des frégates et l'amélioration de la défense aérienne.
- Les services professionnels et spéciaux comprennent les services d'architecture, les services de conseil techniques et autres, et les services de gardiens.

Défense – \$11 milliards

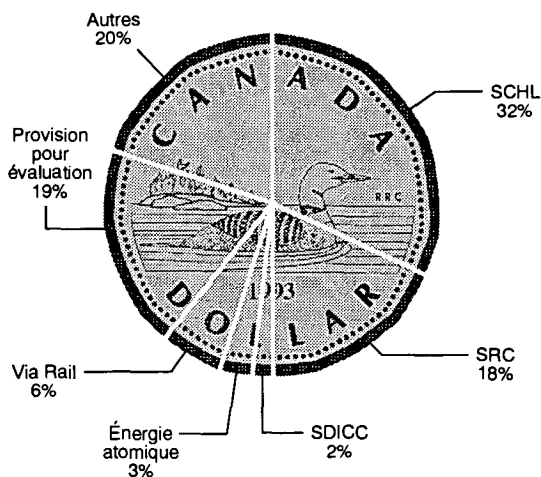


SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Les dépenses budgétaires consacrées l'an dernier aux sociétés d'État ont atteint près de \$6.2 milliards. Ce montant comprenait toutefois des redressements comptables recommandés par le Vérificateur général afin de mieux tenir compte de la «valeur de réalisation» des participations de l'État dans ses sociétés.

- Environ \$2 milliards de dépenses directes ont été affectées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Outre qu'elle vient en aide à l'industrie de la construction domiciliaire et offre une assurance hypothécaire, la SCHL fournit des logements et des foyers aux Canadiens à revenu modeste, aux autochtones vivant dans les réserves, aux handicapés et aux victimes de violence familiale.

Sociétés d'État – \$6.2 milliards



- Une somme de \$1.1 milliard a été affectée à la Société Radio-Canada (SRC).
- Le solde des \$3 milliards correspond à l'aide apportée à d'autres organismes culturels, comme la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et les musées nationaux, au financement des sociétés d'État oeuvrant dans le secteur commercial, comme VIA Rail (\$366 millions) et l'Énergie atomique du Canada (\$180 millions), ainsi qu'à une provision pour réévaluation.

AIDE INTERNATIONALE

L'an dernier, l'effort direct du gouvernement fédéral en matière d'aide internationale s'est élevé à \$2.8 milliards. Ce chiffre comprend l'aide aussi bien bilatérale que multilatérale, l'aide alimentaire, les programmes spéciaux de développement et les secours d'urgence. Il n'inclut toutefois pas les dépenses salariales et administratives de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui sont classées dans les opérations gouvernementales.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT

Le gouvernement (Défense exclue) a consacré au total \$19.8 milliards à ses opérations internes en 1992-93. Ce montant – qui représente essentiellement le coût net de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et de la prestation des programmes aux Canadiens et Canadiennes – représente moins de 12 % du total des dépenses fédérales.

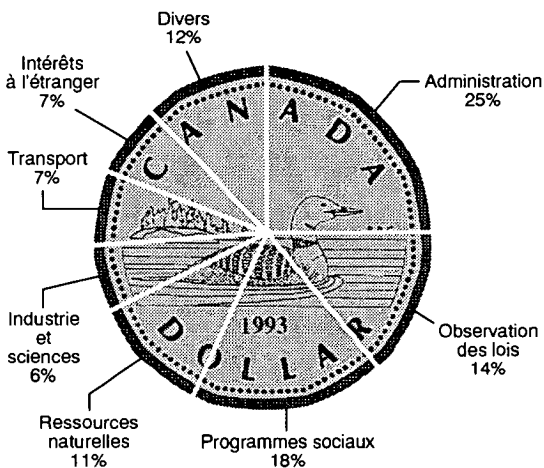
Ces dépenses soutiennent une vaste gamme de programmes et services fédéraux, dont :

Les programmes sociaux (\$3.6 milliards) : comprennent les dépenses au titre de l'assurance-chômage; de formation et d'enseignement; et de services de santé pour les Indiens et les Inuit.

Respect des lois (\$2.8 milliards) : englobe les dépenses au titre de la GRC et des services correctionnels; de fonctionnement du système judiciaire fédéral (cours, juges et régime de libérations conditionnelles).

Ressources naturelles (\$2.2 milliards) : comprend les opérations de soutien des programmes du revenu agricole; les dépenses de recherches et d'inspections agricoles; et les programmes de pêches et de forêts.

Dépenses de fonctionnement de l'État – \$19.8 milliards



Transport (\$1.3 milliard) : comprend les activités de l'État en matière de réglementation de l'industrie du transport (ferroviaire et maritime) et de gestion des aéroports fédéraux.

Intérêts à l'étranger (\$1.3 milliard) : comprend le coût de fonctionnement des ambassades et consulats ainsi que d'administration des programmes d'aide à l'étranger.

Industrie et sciences (\$1.2 milliard) : comprend les dépenses de fonctionnement destinées au soutien des activités scientifiques et technologiques, et à l'administration des règlements visant la radio et télédiffusion.

Administration de l'État (\$5 milliards) : comprend la perception des impôts et les douanes; le Parlement (Chambre des communes et Sénat); gestion des bureaux de l'État et autres immobilisations; recrutement et formation des fonctionnaires fédéraux.

Autres (\$2.4 milliards) : en outre, les coûts d'administration du gouvernement comprennent le soutien des parcs et sites historiques; la protection de l'environnement et les services de météorologie; les services aux Canadiens autochtones; et le développement régional.

Un certain nombre de dépenses spécifiques sont regroupées dans chacune de ces catégories : les frais de personnel (salaires, traitements et avantages sociaux); dépenses d'immobilisation, d'équipement et autres frais matériels; ainsi que d'autres coûts de fonctionnement – voyages, fournitures, communications, formation, entretien et services professionnels et techniques.

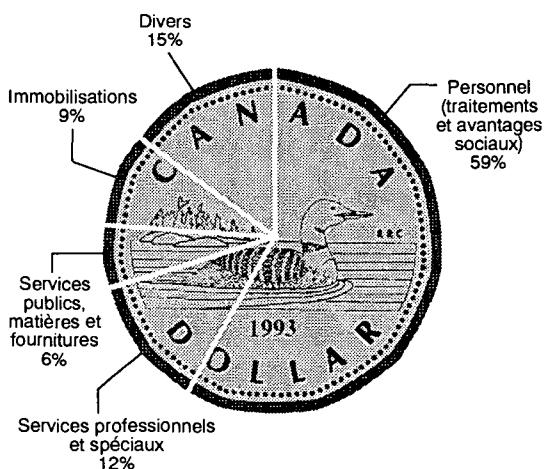
À plus de \$13 milliards l'an dernier, les frais de personnel représentent le secteur de dépense le plus élevé. Après déduction des recouvrements de coûts, ces frais représentaient plus de la moitié des coûts de fonctionnement.

PROVENANCE DES FONDS

Les recettes du gouvernement fédéral se sont établies à \$121.5 milliards pour l'exercice 1992-93.

L'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté \$58.3 milliards.

Fonctionnement de l'État



L'impôt sur les bénéfices des sociétés a procuré \$8.3 milliards.

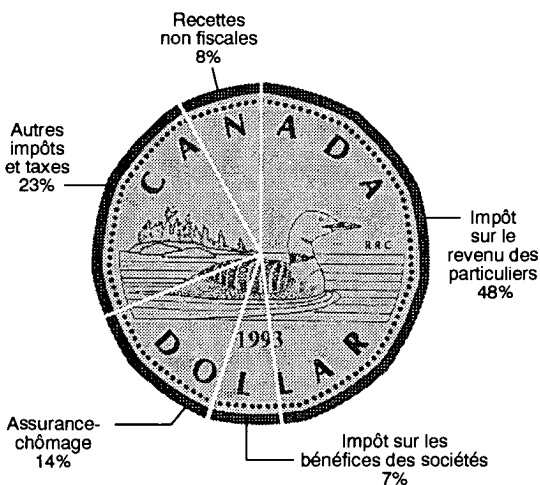
Les cotisations d'assurance-chômage versées par les employeurs et les Canadiens et Canadiennes ayant un emploi ont totalisé \$17.5 milliards. Les travailleurs ont versé environ 40 % du total.

- **Les droits et les taxes de vente et d'accise** se sont élevés à \$26 milliards l'an dernier.

Ce total comprenait :

- taxe sur les produits et services : \$14.9 milliards
- droits de douane à l'importation : \$3.8 milliards
- taxes et droits d'accise : \$7.5 milliards (cigarettes, alcool)

Recettes Budgétaires – \$121.5 milliards



- **Les autres recettes fiscales** (constituées principalement par l'impôt des non-résidents) représentaient \$1.5 milliard.
- **Les recettes non fiscales** s'élevaient à \$9.8 milliards. Elles se composent des revenus de placements, des divers frais ou droits imposés aux utilisateurs et des profits.

Dépenses budgétaires – 1992-93

	milliards de dollars
Transferts aux particuliers, dont:	41.9
Prestations de sécurité de la vieillesse	19.1
Prestations aux anciens combattants	1.4
Prestations d'assurance-chômage	19.0
Allocations familiales	2.2
Transferts aux autres administrations, dont:	28.8
Financement des programmes établis	11.2
Péréquation	7.4
Régime d'assistance publique du Canada	6.7
Autres	3.2
Autres programmes sociaux et économiques, dont:	12.0
Programmes des Indiens et des Inuit	2.8
Développement industriel et régional	2.2
Création d'emploi et formation	1.2
Subventions à l'agriculture	1.7
Sciences et technologie	1.3
Énergie et transport	0.9
Autres	1.9
Défense	11.0
Sociétés d'État	6.2
Aide internationale	2.8
Fonctionnement de l'État, dont:	19.8
Coûts du personnel	13.2
Total des dépenses de programmes	122.5
Frais de la dette publique	39.4
Total des dépenses budgétaires	161.9

Recettes budgétaires – 1992-93

milliards de dollars

A. Impôt sur le revenu des particuliers	58.3
B. Impôt sur les bénéfices des sociétés	8.3
C. Cotisations d'assurance-chômage	17.5
D. Taxes et droits d'accise et de douane	
1. Taxe sur les produits et services	14.9
2. Droits de douane à l'importation	3.8
3. Taxes de vente de d'accise	7.5
4. Taxe de vente des fabricants	-0.1
5. Total	26.1
E. Autres recettes fiscales	1.4
F. Recettes non fiscales	9.8
G. Total des recettes budgétaires	121.4

Pour obtenir d'autres documents portant sur les recettes et dépenses fédérales, s'adresser au :

*Centre de distribution
Ministère des Finances
Ottawa KIA 0G5
Tél: (613) 995-2855
Fax: (613) 996-0518*